

ACTION URGENTE

NÉPAL. FAUTE DE DEUXIÈME INJECTION, PLUS DE 1,4 MILLION DE PERSONNES SONT EN DANGER

Au Népal, plus de 1,4 million de personnes appartenant à des groupes à risque ont reçu la première injection du vaccin Oxford-AstraZeneca contre le COVID-19 entre le 7 et le 15 mars 2021. Pour être pleinement vaccinées et pour que l'efficacité de la première injection ne soit pas fortement réduite, ces personnes doivent recevoir leur deuxième injection avant le 5 juillet. Cependant, le Népal ne dispose pas des doses nécessaires. À ce jour, le Népal n'a pu vacciner pleinement que 2,4 % de sa population. Il n'a pas reçu les livraisons prévues alors qu'il connaît une nouvelle vague meurtrière de COVID-19. Les membres de la communauté internationale, en particulier les pays les plus riches disposant de stocks importants, comme le Royaume-Uni, doivent fournir au Népal de toute urgence des quantités suffisantes de doses pour que ce pays puisse vacciner entièrement 1,4 million de personnes vulnérables, et réaliser le droit à la santé et à la vie de centaines de milliers de personnes.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre
 Rt Hon Boris Johnson MP
 10 Downing Street
 London SW1A 2AA, Royaume-Uni
 Courriel : pm.post.int@no10.gov.uk

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris pour porter de toute urgence à votre attention la vague meurtrière de COVID-19 que connaît le Népal, et pour appeler votre gouvernement à apporter immédiatement son soutien à ce pays afin de remédier à la pénurie sévère et dangereuse de doses de vaccin Oxford-AstraZeneca à laquelle il est confronté, pénurie qui met en danger la vie de centaines de milliers de personnes à risque.

J'ai appris avec consternation que plus de 1,4 million de Népalaises et de Népalais, appartenant à des groupes à haut risque et ayant reçu une première injection du vaccin Oxford-AstraZeneca en mars 2021, n'avaient pas été en mesure jusqu'ici d'obtenir leur deuxième injection. Le Royaume-Uni a déjà contribué au dispositif COVAX et ce soutien mérite d'être salué. Malheureusement, cela n'a pas suffi, car plusieurs pays à revenu faible et intermédiaire, dont le Népal, se heurtent à un manque criant de vaccins, alors que les pays les plus riches ont commandé des quantités de doses qui vont bien au-delà de leurs besoins.

Le Royaume-Uni et le Népal entretiennent de longue date des liens exceptionnels et solides. Le Royaume-Uni est le principal donateur d'aide bilatérale au Népal, et des milliers de Népalais ont servi dans les forces armées britanniques. Pour cette raison, et en votre qualité de président actuel du G7, je vous appelle à envisager de toute urgence de fournir directement au Népal des doses de vaccin supplémentaires, afin de prévenir les risques pour la santé et la vie de centaines de milliers de Népalaises et de Népalais qui, sans cela, n'auraient pas accès à une deuxième injection. À ce jour, le Népal n'a complètement vacciné que 2,4 % de sa population. À un tel rythme, ce pays mettra plus de 10 ans à vacciner 70 % de sa population.

Le Népal n'est qu'un exemple parmi d'autres : de nombreux pays sont actuellement confrontés à une pénurie aiguë de vaccins, à laquelle on ne peut remédier durablement qu'en veillant à ce que les droits de propriété intellectuelle ne fassent pas obstacle à un accroissement indispensable de la production mondiale passant par une augmentation du nombre de fabricants, et à ce que les stocks soient équitablement répartis entre les différents pays.

Aussi, je vous appelle :

- **à fournir immédiatement au Népal 1,4 million de doses du vaccin Oxford-AstraZeneca, afin que ce groupe de personnes puisse être entièrement vacciné d'ici la période du 27 juin au 5 juillet ;**
- **à mettre à disposition de toute urgence des doses de vaccin supplémentaires et à encourager les autres États à faire de même, de préférence par le biais d'initiatives telles que COVAX, afin que tous les pays aient un accès plus équitable aux vaccins contre le COVID-19 et puissent vacciner leur population en temps opportun, en particulier les groupes prioritaires les plus à risque ;**
- **à soutenir la dérogation à certaines dispositions de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les ADPIC afin de lever des restrictions sur les droits de propriété intellectuelle, et à inciter les entreprises pharmaceutiques à partager leurs connaissances et leurs technologies avec d'autres fabricants afin de développer au maximum la production mondiale des vaccins indispensables pour lutter contre le COVID-19.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Plus de 1,4 million de personnes au Népal, âgées pour la plupart de plus de 65 ans et considérées comme appartenant à des groupes à haut risque, ont reçu leur première injection du vaccin Oxford-AstraZeneca contre le COVID-19 entre le 7 et le 15 mars 2021. Il était prévu qu'elles reçoivent leur deuxième injection 8 à 12 semaines plus tard. Cependant, en l'absence de stocks disponibles pour procéder aux injections avant le 6 juin, le Népal a prolongé ce délai, le portant à 12 à 16 semaines après la première injection. Par conséquent, 1,4 million de personnes doivent recevoir leur deuxième injection entre le 27 juin et le 5 juillet.

Le Népal, toujours confronté à une grave pénurie d'approvisionnement, ne pourra pas respecter cet engagement sans un soutien international. Non seulement ces personnes voient leur droit à la santé et à la vie menacé, en raison de la vague meurtrière de COVID-19 dans le pays, mais si elles attendent trop longtemps, elles risquent d'avoir à refaire la première injection pour être pleinement vaccinées.

Le rapport d'Amnesty International intitulé [*Struggling to Breathe - The Second Wave of Covid-19 in Nepal*](#) rassemble des informations sur la crise de santé publique que le Népal traverse depuis le mois d'avril 2021, alors que la deuxième vague de COVID-19 perturbe gravement le système de santé fragile du pays. Le gouvernement népalais comme la communauté internationale doivent prendre des mesures immédiatement pour soutenir le système de santé, qui est sur le point de s'effondrer. Le Népal, comme d'autres pays d'Asie du Sud, connaît en outre une grave pénurie de vaccins. À ce jour, au Népal, moins de 3 % de la population a reçu deux injections, alors que d'autres pays, qui pourraient potentiellement faire don des doses nécessaires, bénéficient d'une couverture vaccinale élevée. Ainsi, 60 % de la population britannique et 53 % des personnes vivant aux États-Unis ont reçu au moins une injection à ce jour. COVAX, une initiative mondiale destinée à aider les pays à revenu faible et intermédiaire à accéder aux vaccins, reste en deçà de ses engagements quant aux livraisons de doses.

De nombreuses personnes ont perdu la vie parce que les réserves d'oxygène médical étaient épuisées, ou parce qu'elles ont été refoulées d'hôpitaux débordés souffrant de pénuries de lits, de ressources humaines et de fournitures médicales essentielles. Des experts de la santé publique estiment que le nombre de morts est actuellement sous-estimé. Au 16 juin, 8 558 décès imputables au COVID-19 avaient été enregistrés au Népal par le gouvernement, mais selon les projections de l'Institut américain pour la mesure et l'évaluation de la santé (IHME), le nombre total de décès devrait s'élever à 34 887 au 1^{er} septembre 2021.

Les membres de la communauté internationale doivent remplir leurs obligations en matière de solidarité internationale en rejoignant et en soutenant de manière adéquate des mécanismes mondiaux tels que COVAX, permettant ainsi à tous les pays, y compris les pays à faible revenu comme le Népal, de disposer de stocks de vaccins suffisants pour protéger l'ensemble de leur population en temps opportun. Les États doivent coopérer à l'échelle internationale et éliminer tout obstacle potentiel pour veiller à ce que les vaccins soient mis au point, fabriqués en quantité suffisante puis distribués rapidement et sans exclure personne, partout dans le monde.

Les États doivent veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle n'empêchent aucun pays de protéger le droit à la santé. Pour cela, ils doivent consentir à une « dérogation » à certains aspects de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) concernant la production de produits de santé liés au COVID-19, soutenir le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) de l'OMS et subordonner l'octroi de fonds publics à certaines conditions, afin que les sociétés pharmaceutiques partagent leurs innovations, leurs technologies et leurs données avec d'autres fabricants. Les États doivent également évaluer leurs lois, politiques et pratiques en matière de propriété intellectuelle et leur apporter tous les ajustements nécessaires afin de veiller à ce qu'elles n'entravent pas l'accès universel aux produits de santé liés au COVID-19 à travers le monde, notamment dans les pays confrontés à une flambée de l'épidémie comme le Népal.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 17 AOÛT 2021.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM À UTILISER : un groupe de personnes (N/A)